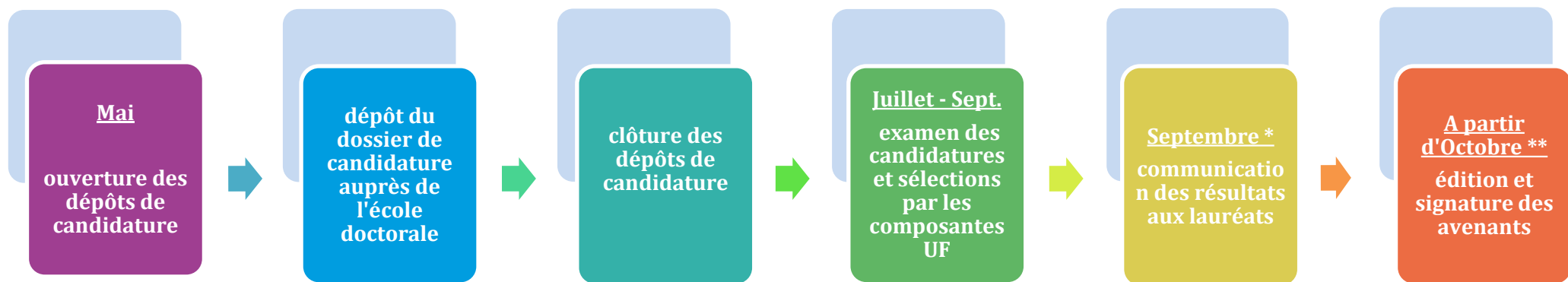


CAMPAGNE DE RECRUTEMENT MCE : CALENDRIER 2024-2025



Dates limites de dépôts de candidature

MI : jusqu'au **13/06 inclus**

SC : jusqu'au **13/06 inclus** (doctorat en cours) / jusqu'au **03/07 inclus** (primo-entrants en doctorat)

SE : jusqu'au **13/06 inclus**

SPI : jusqu'au **13/06 inclus**

SVS : jusqu'au **13/06 inclus**

SP2 : jusqu'au **13/06 inclus** (doctorat en cours) / jusqu'au **17/07 inclus** (primo-entrants en doctorat)

Nota bene : les doctorants contractuels des écoles doctorales **DROIT et EES** ne sont pas concernés par ce calendrier, aucun dépôt de dossier préalable ne leur est demandé, sauf dérogation

* Les lauréates et lauréats sont informés mi/fin sept. par le service compétent suite à la transmission interne des candidatures sélectionnées par les collègues de formation.

Délais indicatifs selon fluidité du processus de sélection et phase de consolidation.

* En amont des signatures d'avenant, les doctorantes et doctorants doivent fournir leur certificat de scolarité.

L'inscription en doctorat et la signature du contrat doctoral doivent être finalisés pour les primo-entrants.

La réinscription en doctorat doit être effective pour les 2^{ème} et 3^{ème} années.

** Délais de signatures indicatifs selon la fluidité du processus de traitement :

-par le pôle AGRH pour les doctorant.e.s sous employeur université de Bordeaux.

-par l'établissement partenaire pour les doctorant.e.s sous employeur externe à l'université de Bordeaux.

Il est rappelé que les processus d'inscription/réinscription et de recrutement en contrat doctoral doivent être terminés pour que le pôle AGRH établisse l'avenant lié à la MCE.